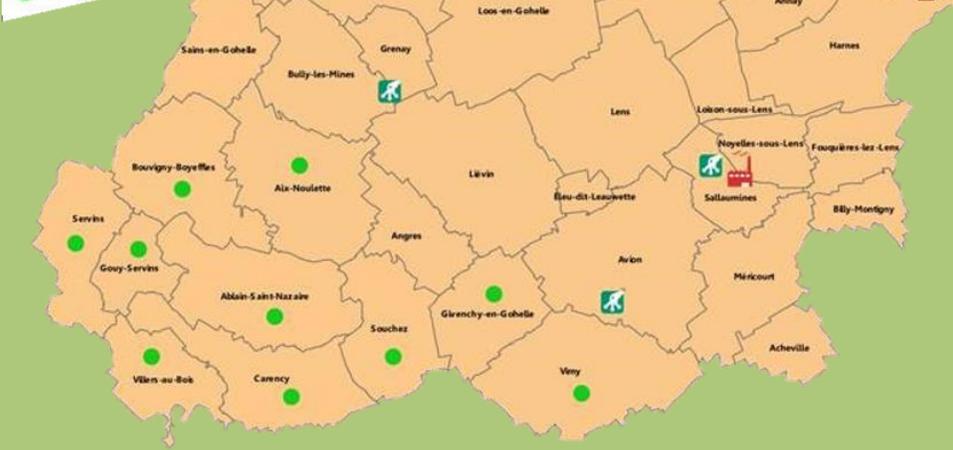


Centre de traitement

- Centre de valorisation énergétique
- Centre de tri des encombrants
- Verrerie
- Centre de tri des déchets recyclables

Déchèterie

- Fixe
- Mobile



Présentation de la Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin (CALL)

244 000

habitants



36

communes



150 000

tonnes de déchets
traités par an



5

déchèteries

Compétence collecte et traitement des déchets



Les Compétences gestion des déchets

Prévention des déchets



Sensibilisation au tri



Collecte des déchets



Valorisation des déchets



Les Unités de traitement des déchets



**Centre de tri des emballages
- Harnes**



**Centre de Valorisation
Énergétique – Noyelles-
sous-Lens**



**Verrerie –
Wingles**



**Centre de tri et de compostage des
déchets végétaux et des
encombrants
- Harnes**



**Ressourcerie –
Liévin**



Les objectifs de réduction des déchets

La loi relative à la transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015 étend les objectifs sur les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

La loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) du 10 février 2020.
- 15 % des DMA en 2030 par rapport à 2010

Division par 2 de la mise en décharge des déchets non dangereux entre 2010 et 2025
Mise en place du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024



Ordures
Ménagères
Résiduelles
(OMR)



Collecte
Sélective
(recyclables,
papiers...)



Collecte
Sélective
(verre)



Encombrants



Déchets
Végétaux



Déchèteries

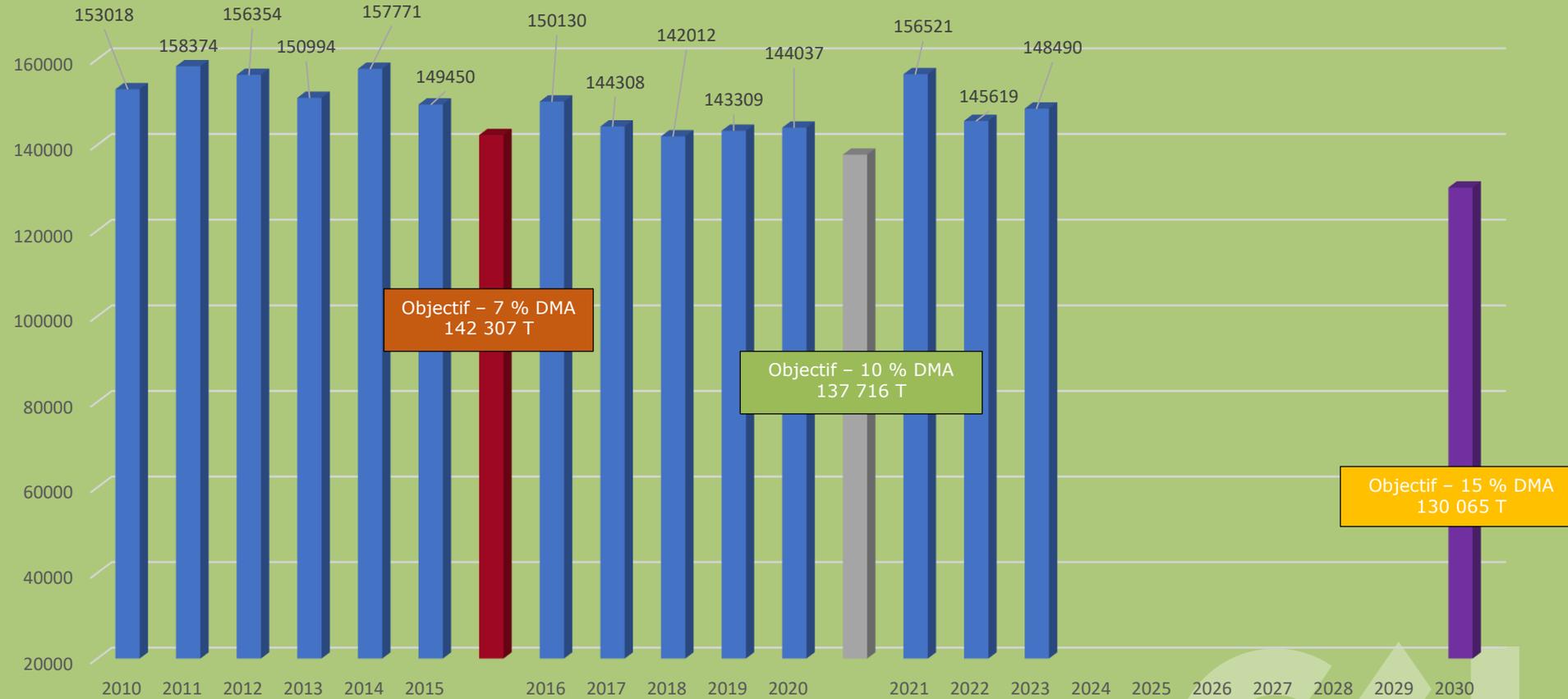
des particuliers et des
artisans commerçants
(assimilés à un
particulier)

OMA (Ordures Ménagères Assimilés)

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

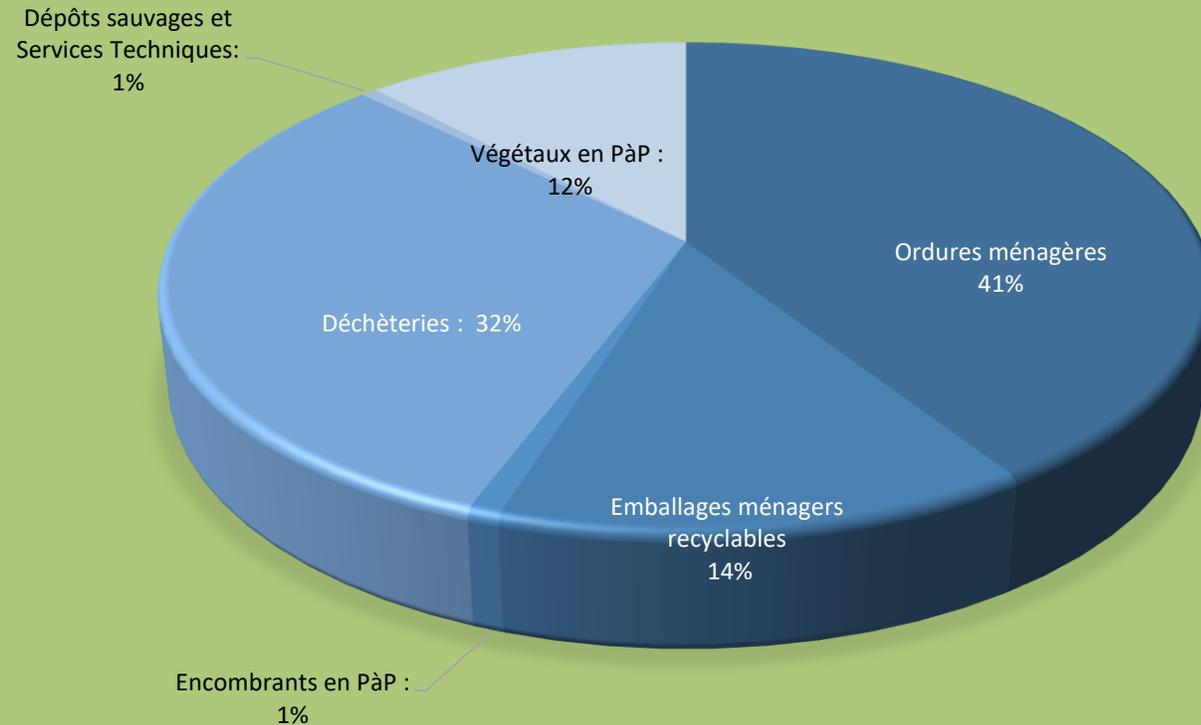
La tendance de production des déchets

Les objectifs réglementaires en matière de réduction des déchets



Production par habitant

RÉPARTITION DU GISEMENT GLOBAL 2023



608 kg/an/habitant
Un habitant produit 1,7 kg par jour



Coût des déchets

- **Coût brut du Service Public de gestion des Déchets (SPGD) : 36,1 millions d'euros (HT)**
- **Recettes (ventes de matériaux et aides/subventions) : 6,9 millions €HT**
- **TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : 16,9 millions d'euros**
 - **Ne couvre que 66 % du coûts net du SPGD (après déduction des recettes) → Reste à charge pour le budget général 12,3 millions d'euros**
- **Coût par habitant par an du SPGD : 120 €HT**



Les actions de prévention des déchets

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2024-2029), la CALL prévoit une baisse de 15 % de la production globale de déchets à l'horizon 2030.



Être éco-exemplaire



Eviter la production de déchets
verts et encourager la gestion
de proximité des biodéchets



Lutter contre le
gaspillage alimentaire



Favoriser la
consommation
responsable



Favoriser le
réemploi et la
réutilisation



Les actions de prévention des déchets

Dans le cadre du PLPDMA :

→ **Recherche de communes pilotes pour mener des actions de réduction des déchets**

Actions possibles :

- **Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les écoles**
- **Repair café**
- **Compostage partagé**
- **Gestion autonome des déchets végétaux (paillage, broyage, compostage, plantes adaptées, ...)**
- **Formation de guides composteurs (relais)**
- **Composteurs dans les écoles**
- **Gestion différenciée des espaces verts**
- ...



Être éco-exemplaire

Et si Bully-les-Mines candidatait !



Et vous quels sont vos gestes au quotidien ?

- Je trie mes emballages et le verre
- J'ai un composteur
- Je gère mes déchets végétaux dans mon jardin
- Je limite le gaspillage alimentaire
- J'achète en vrac
- Méthode BISOU
 - *Est-ce que j'en ai besoin ou est-ce qu'on me fait croire que j'en ai besoin*
- Je répare, je réutilise, je loue, j'emprunte
- J'achète d'occasion
- J'évite le plastique
- Je privilégie le durable au jetable
- Je pense au « sac à dos environnemental » de mon objet (fabriqué loin, pas cher...)
- ...

